

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2026-137

Stationnement interdit au niveau des trottoirs enherbés Résidence de la Chesnaye, du samedi 06 juin 2026 à partir de 10 h 00 jusqu'à 18 h 00, pendant l'opération « GRAND DÉBALLAGE » organisée par la communauté EMMAÛS

Monsieur le Maire,
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDÉRANT la demande en date du 11 mai 2026 présentée par l'Association EMMAÛS sise 8 rue de l'Abbé Pierre à Notre-Dame de Bondeville, relative à l'organisation de son l'opération « GRAND DÉBALLAGE » le samedi 06 juin 2026,
CONSIDÉRANT la demande de l'association des copropriétaires de la résidence la Chesnaye de préserver l'état des trottoirs enherbés de la résidence la Chesnaye,

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Le stationnement est interdit au niveau des trottoirs enherbés de la résidence la Chesnaye, du samedi 06 juin 2026 à partir de 10 h 00 jusqu'à 18 h 00 pendant le déroulement de l'opération « GRAND DÉBALLAGE » organisée par la communauté Emmaüs.

Article 2 : La communauté Emmaüs est chargée de mettre en place les mesures de protection nécessaires sur les parties précitées, à savoir rubalise et piquets afin d'interdire le stationnement. La communauté Emmaüs assurera la mise en place, la responsabilité et le maintien de cette signalisation, sous sa seule responsabilité.

Article 3 : Il est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication de cet arrêté :


- Soit de saisir d'un recours gracieux Monsieur le Maire,
- Soit de saisir d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Rouen, 53 Avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN ou sur le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application du présent arrêté.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à l'association des copropriétaires de la résidence de La Chesnaye, au Commissariat de Police de Maromme, aux services techniques municipaux, à Monsieur le Chef de Police Municipale et notifié à la communauté Emmaüs.

Fait à Notre-Dame de Bondeville,
Le 15 mai 2026

notifié le 26/05/26 par voie
electronique avec accusé de
réception
signature

Monsieur le Maire,

Alain QUIBEL

Publié sur le site internet : <https://www.ville-nd-bondeville.fr> et
sur les panneaux électroniques d'informations municipales le :

..... 27/05/26